



Ville d'Antibes Juan les Pins

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

**CONSEIL MUNICIPAL
séance du jeudi 25 septembre 2008**

00-02 TAXE D'HABITATION - ABATTEMENTS À LA BASE - MODIFICATION DU DISPOSITIF

Bien que nous ayons une réserve sur le traitement uniforme des personnes handicapées sans tenir compte de leurs revenus, car nous considérons qu'elles ne sont pas une catégorie sociale certains ayant des revenus confortables, il est vrai que la plupart vivent dans des situations financières précaires.

C'est ce qui avait amené le futur président de la République à promettre une revalorisation de leurs pensions de 25% qu'ils attendent avec impatience.

Est-ce que cette revalorisation va passer par une ponction sur les collectivités locales ?

Par contre, nous ne comprenons pas que, dans le même rapport, vous mêliez cette décision avec la suppression des abattements à la base.

Là nous ne sommes pas du tout d'accord. L'abattement général à la base au profit de toutes les habitations principales est un avantage qui en disparaissant va bénéficier aux habitants des résidences secondaires et, de fait, sera préjudiciable aux 66% des résidences principales.

Le deuxième abattement que vous supprimez est encore plus explicite : « l'abattement spécial à la base en faveur des personnes dont le revenu fiscal de référence et la valeur locative de l'habitation sont particulièrement bas » !

Alors oui, il y a déjà 4 500 foyers fiscaux exonérés et 600 qui bénéficient de dégrèvement car ils ont des revenus scandaleusement bas !

En supprimant ces deux abattements vous touchez à ceux qui sont juste au-dessus de cette strate et vous avantagez les résidences secondaires ainsi en élargissant les bases vous augmentez singulièrement la taxe d'habitation, les seules qui concernent les locataires mais aussi les résidents actifs qui vivent et travaillent à Antibes.

C'est une mauvaise mesure injuste et partisane.